

**Politique de développement culturel  
de la Ville de Montréal**



**La place des arts visuels  
dans une métropole culturelle**

Mémoire présenté par le

**rcaaq**  
REGROUPEMENT DES CENTRES  
D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC

Le 11 février 2005

## **Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)**

### **Un réseau d'art actuel**

Le RCAAQ a été créé en 1986 afin de donner une voix aux centres d'artistes autogérés auprès du public et des instances gouvernementales. Instrument de promotion et de ralliement, le RCAAQ œuvre à la reconnaissance du statut professionnel des centres d'artistes et à l'amélioration de leur financement. Il offre des séances de formation à ses membres et contribue à leur promotion en publiant un *Répertoire* triennal. En collaborant avec les représentants d'autres communautés de la société québécoise et canadienne, le RCAAQ et ses membres participent au développement et à la définition des grands enjeux artistiques et culturels contemporains.

Co-présidence :

**France Choinière**, directrice, Dazibao, centre de photographies actuelles, Montréal

**Jean Mailloux**, directeur, LA CHAMBRE BLANCHE, Québec

Direction générale :

**Bastien Gilbert**

---

### **RCAAQ**

3995, rue Berri

Montréal (Québec) H2L 4H2

tél. : 514.842.3984

[info@rcaa.org](mailto:info@rcaa.org)

[www.rcaa.org](http://www.rcaa.org)

## Sommaire

Dans ce mémoire, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec offre un historique des centres d'artistes montréalais, membres de son organisation. Il inclut aussi une définition de ces organismes et de leur implication dans la vie artistique de Montréal depuis trente ans.

Le mémoire insiste plus particulièrement sur les aspects touchant les conditions de pratiques des artistes professionnels que la Politique culturelle entend mettre de l'avant. Il démontre la nécessité pour la Ville de Montréal de faciliter l'accès à la propriété des centres d'artistes, très en retard sur leurs collègues établis dans d'autres villes québécoises. Il réclame un cadre financier de l'ensemble des mesures contenues dans la Politique culturelle. Il fait état de mesures concernant le Conseil des arts de Montréal, les maisons de la culture, l'intégration des arts à l'architecture, le développement du Quartier des spectacles et la répartition des responsabilités entre ville centrale et arrondissements.

Le RCAAQ résume ses suggestions et commentaires dans treize recommandations. On trouvera aussi en annexes un tableau des tarifs de droit d'exposition versés par les maisons de la culture et une liste des centres d'artistes montréalais ainsi que leurs adresses.

## **Préambule**

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec se réjouit que la Ville de Montréal se dote d'une politique de développement culturel qui devrait entrer en application dès 2006. Même si Montréal s'est donné depuis plus de cinquante ans des instruments d'appui aux arts, il nous semble primordial qu'elle aussi se livre à cet exercice si valorisé de réflexion sur son avenir culturel et artistique. Les consultations entreprises par la Ville depuis le Sommet de Montréal pour produire le document qui nous occupe aujourd'hui ont été menées à bonne fin. Nous en prenons acte.

Tout d'abord, se rapportant au titre du document, il est utile de rappeler que Montréal est déjà, à ce jour, une métropole culturelle. Elle l'est non seulement pour ses propres citoyens, mais aussi pour une immense majorité de Québécois de toutes les autres régions du Québec, pour qui passer un week-end à Montréal est une nécessité absolue si on veut voir du cinéma ou du théâtre, visiter des expositions ou faire les magasins. Montréal est la métropole culturelle du Québec; elle est aussi une des métropoles culturelles du Canada, au côté de Toronto, Vancouver, Winnipeg, etc. Montréal est une immense chance pour le Québec; comment en effet envisager le Québec sans Montréal? Comment la culture québécoise actuelle, celle des quarante dernières années, aurait-elle pu prendre racine et se diffuser ailleurs sans cet incubateur qu'est Montréal? C'est pourquoi, nous admettons d'entrée de jeu que la future politique culturelle montréalaise se donne une orientation métropolitaine.

Le RCAAQ s'est impliqué au nom de ses membres montréalais dans plusieurs dossiers qui réclamaient son intervention urgente et active : le financement du Conseil des arts de Montréal, le développement du Quartier des spectacles et les questions de fiscalité municipale. C'est pourquoi, les dossiers culturels et artistiques montréalais sont loin de nous être inconnus. Nous sommes conscients d'apporter un éclairage utile sur certaines questions soulevées dans le document Montréal, Métropole culturelle, et heureux de le faire.

## **Présentation des centres d'artistes autogérés**

Mais d'abord, que sont ces centres d'artistes autogérés et quel est leur apport à la vie artistique et culturelle de Montréal? Les centres d'artistes sont présents au centre-ville de Montréal depuis plus de trente ans. C'est en 1972, que le centre Optica ouvrait ses portes, en même temps que Véhicule Art et Motivation V, aujourd'hui tous deux disparus; à leur suite, une vingtaine d'autres

centres se sont ajoutés à ces pionniers des lieux de diffusion en art contemporain gérés par des artistes et sont toujours en opération aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'un centre d'artistes autogéré? Selon la définition qu'en donne l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, ce sont « *des associations à but non lucratif, dirigés par un conseil d'administration comptant une majorité d'artistes, dont l'activité principale est de favoriser la recherche, la diffusion et la production d'œuvres du domaine des arts visuels. Ils mettent à la disposition des artistes des espaces, des équipements, des services, des ressources spécialisées et offrent à la communauté des activités telles des expositions, des conférences, des débats, des performances, des publications, des résidences et de la documentation* »<sup>1</sup>. À Montréal, le RCAAQ en compte vingt dans ses rangs.

Les centres d'artistes assurent donc une présence active dans le milieu de l'art, après avoir pallié aux carences de diffusion et de production que connaissait ce milieu dans les années 70 et 80. Beaucoup des artistes les plus connus aujourd'hui ont fait leurs premières armes dans les centres d'artistes et ont poursuivi une fructueuse carrière tant à Montréal qu'à l'étranger. C'est le cas, par exemple, de Jana Sterback qui a représenté le Canada à la Biennale de Venise en 2003, ainsi que de Geneviève Cadieux, de Rober Racine, et d'autres en début de carrière, comme Michel de Broin, récipiendaire du Prix Pierre-Ayot en 2003 ou de Nicolas Baier ou Pascale Grandmaison.

Les centres d'artistes sont la porte d'entrée de beaucoup de jeunes artistes qui débent dans le circuit des lieux d'exposition professionnels; par eux circule une grande partie de l'information destinée aux artistes; de même, ils forment et informent les artistes de leurs droits et travaillent à l'amélioration de leurs conditions de pratiques. Ils versent des droits d'auteur requis par les conditions d'exposition, en respectant les barèmes recommandés par les associations d'artistes. Les centres d'artistes offrent des activités gratuites à la population et reçoivent des groupes scolaires ou universitaires de plus en plus nombreux. À maintes reprises, ils sont également intervenus dans l'espace public, par des interventions temporaires : le Collectif Montréal Tout terrain, en 1984, Optica, « Sur l'expérience de la ville », 1997; DARE-DARE, « Dis/location : projet d'articulation urbaine », square Viger, 2004-2005, etc.

---

<sup>1</sup> Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004. Observatoire de la culture et des communications du Québec, Québec, 2004. p. 27

Les centres d'artistes du Québec se sont formés en association en 1986 sous l'égide du RCAAQ. Depuis ce temps, ils se sont donnés un guide de déontologie, précisant les conditions de leurs pratiques; ils ont à leur disposition des contrats types, conformes aux exigences de la Loi sur le statut de l'artiste. Le Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec, que publie le RCAAQ, a énormément fait pour la réputation de ce réseau unique. Enfin, un programme de formation est conçu pour favoriser le développement professionnel des gestionnaires des centres, des administrateurs et des techniciens.

À Montréal, les centres d'artistes ont non seulement contribué à diffuser l'art contemporain, ils ont aussi sauvé des lieux industriels ou commerciaux menacés de disparition avant que les artistes ne fassent la démonstration de leur beauté et de leur utilité, comme sur le boulevard Saint-Laurent ou sur la rue Sainte-Catherine, dès le début des années 80, où ils ont créé des axes culturels. Ces pôles ou axes aujourd'hui si présents dans cette ébauche de Politique culturelle, se sont étendus sur le boulevard Saint-Laurent, du Balfour, au Cooper Building et au 4060. Sur Sainte-Catherine, entre le Belgo, le 460, ou le Blumenthal. Ces parcours ou circuits d'art contemporain, les centres d'artistes en ont été les instigateurs. Ils en ont aussi été pour leurs frais, puisque les avancées foncières des promoteurs privés ou gouvernementaux les ont forcés à l'expulsion ou au déménagement. La Ville de Montréal s'est généralement avérée impuissante à les protéger ou à les aider.

Pourtant, les centres d'artistes présentent des activités à l'année, de jour et souvent en soirée, et offrent un apport non négligeable pour des populations appelées à résider au centre-ville et désireuses de trouver des divertissements de qualité. D'autre part, leurs activités n'ont pas le caractère contraignant des grands festivals, si avides d'espaces publics pendant les brefs moments estivaux ou hivernaux de leurs présentations.

En 2001-2002, près de dix millions de dollars (9 930 000 \$) ont été investis dans la vie culturelle montréalaise par les centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques (26 centres répertoriés). Le Conseil des arts de Montréal a fourni 6,6% de cette somme, soit quatre cent trente mille dollars (430 000 \$). Pour présenter une moyenne de quatre cent trente activités et recevoir centre quatre-vingt mille visiteurs.<sup>2</sup> Que donnerait le total de ces chiffres sur les trente

---

<sup>2</sup> Site Internet, Observatoire de la culture et des communications du Québec, [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture\\_comnc/centre\\_artiste/ct\\_arti\\_reg\\_2001-2002.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/culture_comnc/centre_artiste/ct_arti_reg_2001-2002.htm)

dernières années? Une énorme contribution continue et de haut niveau à la production et à la diffusion des pratiques artistiques contemporaines.

Les centres d'artistes, via de nombreux contacts avec des réseaux étrangers, ont assuré une présence internationale des artistes montréalais. Que ce soit en France, en Belgique, au Brésil, en Grande-Bretagne, au Mexique, en Espagne, en Argentine, au Chili, les projets d'échange ont été et sont encore monnaie courante chez plusieurs d'entre eux. Le rayonnement des centres d'artistes montréalais sur la scène internationale tient aussi à leur spécificité; les nombreuses invitations que reçoit le réseau de différents interlocuteurs étrangers tient en bonne partie à cette réputation que se sont gagnés les centres d'artistes de répondre aux besoins des artistes. Ces besoins sont encore plus présents aujourd'hui en raison de la mondialisation où les identités locales sont mises en péril par la modestie de leurs moyens; l'autogestion devient un des meilleurs moyens pour répondre à ces périls. Ajoutons toutefois que l'aide de l'État est nécessaire pour maintenir en vie ces lieux de diffusion et de production et leur permettre de prospérer et de se développer : l'un ne va pas sans l'autre

Malgré une pléthore d'activités, en dépit du dévouement des gestionnaires, les centres d'artistes n'ont pas l'impression d'être bien compris par la Ville de Montréal, ni même inclus dans son projet de Politique culturelle. Si Montréal peut déjà, à plusieurs titres, se déclarer métropole culturelle internationale, elle ne l'est pas du tout en arts visuels. La danse (bien que la mort du Festival de nouvelle danse lui porte un dur coup), le théâtre, avec le Festival de théâtre des Amériques, le cinéma, avec la présence de nombreux festivals et de la Fondation Daniel Langlois, le cirque évidemment, la musique avec ses nombreuses manifestations publiques, l'humour, tous ces secteurs de la création artistique ont vu Montréal participer aux réseaux internationaux où se retrouvent les meilleurs et les plus performants des artistes. Bien que les artistes montréalais en arts visuels se démarquent sur les scènes locales et internationales, le secteur des arts visuels n'en reçoit pas toutes les retombées, les ressources financières n'atteignant pas l'envergure qu'exigent certains événements qui participent à la vitalité artistique de la métropole. Malgré la présence du premier Musée d'art contemporain au Canada ou de la Biennale d'art contemporain qui a pris la relève des Cent jours d'art contemporain, il manque toujours à cette dernière les fonds requis pour occuper la place qui lui revient. La Ville pourra prétendre qu'elle fait tout ce qu'elle peut; la situation du marché de l'art montréalais, les difficultés de ses grands événements, l'indifférence des services publics, tout nous confirme que

ce secteur a besoin que Montréal se donne une Politique culturelle qui inclut une vision politique claire et engagée à l'égard des arts visuels.

### **Le soutien aux artistes et à la création**

Dix-huit des quarante-cinq recommandations de la Politique culturelle concernent les artistes, s'adressent aux artistes ou traitent de considérations relatives aux conditions de pratique des artistes. Cette profusion de recommandations est en soi une bonne nouvelle. Qu'en est-il cependant de leur portée réelle, de leur intitulé et de leurs orientations?

Qu'en est-il du document rendu public en novembre dernier? En quoi répond-il aux besoins des artistes et de leurs organisations? Quelles sont les avancées qu'il laisse entrevoir ou les difficultés qu'il nous prépare? Nous allons dans les prochaines pages regrouper les recommandations proposées et examiner leur impact sur le développement artistique et culturel de Montréal et sur celui des arts visuels en général.

#### ***- Le soutien financier***

On y affirme d'entrée de jeu que le soutien aux arts est l'un des quatre enjeux majeurs de cette politique de développement culturel. Comment se manifeste-t-il dans le texte et dans les recommandations? Les autorités de Montréal entendent-elles vraiment faire une place importante au soutien aux arts ou ce qu'on lit n'est-il qu'une énumération de bonnes intentions? Dans toute politique de soutien, le financement est non seulement le nerf de la guerre, il est aussi le signal, l'indice qu'on accepte de prendre des risques et de changer les choses profondément. Or, nulle part, le risque financier n'est associé à la politique suggérée. Annoncer que le budget du Conseil des arts de Montréal sera porté à 10 millions de dollars, c'est faire savoir qu'on ne mettra par un sou de plus dans le développement artistique. Cette mesure est connue depuis 2001 et, d'ailleurs, pour la faire respecter, les milieux artistiques ont dû montrer les dents. Si nous sommes heureux de lire que le Maire de Montréal entend respecter son engagement d'il y a quatre ans, on reste sur notre faim si on veut en faire un enjeu du développement de Montréal.

Nous croyons que le budget du Conseil des arts doit être au moins doublé et les sommes consacrées aux arts et à la culture à Montréal multipliées par quatre; faire une politique de développement culturel sans annoncer de budgets supplémentaires est un leurre. Dans les très sensibles champs artistiques que soutient le Conseil des arts de Montréal et le Service du

développement culturel, la situation est encore et toujours difficile : leur financement est inadéquat. Si Montréal se flatte avec raison d'avoir mis sur pied le premier Conseil des arts municipal, elle l'a aussi maintenu pendant une dizaine d'années dans une situation budgétaire intenable, entre 1992 et 2002. Les augmentations modestes de 500 000 \$ par année qu'il vient de connaître ont au moins eu le mérite de redémarrer son financement. Annoncer, comme le fait le document sur la politique culturelle qu'il n'y aura augmentation que si la situation financière de la Ville le permet est encore et toujours la même rengaine : il n'y aura d'argent pour les arts que si on a des surplus. Et pourtant, la Ville affirme en faire un moteur de développement! On ne peut faire des politiques de développement sans investissement.

D'autre part, si Montréal est une métropole culturelle, elle le doit en très grande partie à ces centaines d'organismes que se sont donnés les artistes et leurs promoteurs. L'oublier, c'est refuser à ses principaux intervenants, la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre d'une Politique culturelle. C'est pourquoi, les engagements de la Ville doivent être chiffrés. Combien va coûter la valorisation de l'innovation et du risque? Combien pour encourager les projets liant les arts et les technologies? Combien pour donner les moyens aux organismes d'accueillir les créateurs talentueux venus d'ailleurs? Combien pour soutenir l'accueil d'artistes, de productions et d'expositions identifiés aux différentes régions du Québec? Nous craignons encore une fois que toute l'intention de la Ville soit de demander aux artistes et aux organismes un effort supplémentaire non ou mal rémunéré. Le budget du Conseil des arts doit recevoir une augmentation majeure, du type de celle que le maire Jean Doré lui a consentie les premières années de son arrivée au pouvoir.

Le RCAAQ souhaite également que la Ville de Montréal réussisse à convaincre ses collègues de la Communauté métropolitaine de Montréal de la nécessité d'une participation financière à ses activités culturelles. Bien entendu, s'en tenir aux seuls grands organismes ou aux festivals enlève sa force d'argumentation aux édiles montréalais. Pourquoi, seulement ceux-là et pas tout le reste? La CMM devrait verser des subsides au budget du Conseil des arts de Montréal. Celui-ci pourrait élargir à l'ensemble de cette conurbation la diffusion des artistes montréalais et recevoir chez elle les artistes des ceintures nord et sud.

#### **- *Autonomie du CAM***

Bravo toutefois, à la recommandation de confirmer l'autonomie juridique du Conseil des arts de Montréal; nous savons maintenant qu'un autre organisme municipal ne pourra forcer le

déménagement du CAM, comme cela a failli être le cas en 2003. Nous avons aussi examiné, parmi les éléments d'autonomie qui sont habituels à un conseil des arts, la question de la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que la constitution de comités consultatifs indépendants, autrement nommés jurys de pairs. Les milieux artistiques qui reçoivent de l'aide du Conseil des arts de Montréal se sont accommodés facilement que leurs dossiers soient examinés par des comités spécialisés composés de membres du conseil d'administration, pour des raisons budgétaires évidentes. On ne doute pas que les membres qui siègent au Conseil des arts ne fassent leur travail convenablement et avec passion. Ceci étant dit, le RCAAQ fait siens les commentaires et la proposition issue du *Comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements*, qui se lit comme suit.

« Les membres du comité directeur reconnaissent que le fonctionnement actuel du CAM ne présente pas d'irritants majeurs pour les clientèles desservies, la présence statutaire et majoritaire d'artistes parmi les membres du CAM constituant *de facto* une forme d'évaluation par les pairs. Néanmoins, ils estiment que la création de jurys composés de pairs dans chacune des disciplines, pratique bien instaurée au CALQ et au CAC et souhaitée de longue date, doit être considérée par le CAM. Il ne s'agit pas d'adopter intégralement la façon de faire des autres conseils des arts mais plutôt de l'adapter au cas particulier du CAM. A titre d'exemple, l'ajout d'une expertise externe à chacun des comités sectoriels composés des membres du CAM, une pratique similaire à celle qu'applique le SDC aux comités d'évaluation de ses programmes représenteraient une avenue intéressante.

« Une proportion plus grande d'artistes, professionnellement actifs dans leur milieu, pourrait aussi être appelée à siéger au conseil d'administration du CAM. La crainte associée à la situation de conflits d'intérêts pourrait être contrée par l'adoption d'un code de déontologie et d'une politique en matière de conflits d'intérêts.

« Considérant ce qui précède, il est recommandé : 19. que le CAM propose à la Ville une formule d'évaluation impliquant une participation accrue des pairs, adaptée à ses particularités et comprenant notamment un code de déontologie et une politique sur les conflits d'intérêts. »<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Soutien à la création et développement de l'accessibilité à Montréal. *Rapport du comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements*, Montréal, Juillet 2003, p.48

### **- Ville centrale et arrondissements**

Le chaos que vient de vivre Montréal entre fusions et défusions ne fait pas beaucoup pour nous rassurer sur la répartition des compétences et des responsabilités entre ville centrale et arrondissements. Le document préliminaire fait état des responsabilités des maisons de la culture. Montréal est la seule ville au Canada à disposer de tels lieux de diffusion pour faciliter l'accès des citoyens aux arts et à la culture. La Ville semble avoir un grand souci envers la dimension citoyenne, ce qui est tout à l'honneur d'une municipalité. Toutefois, et nous comprenons que ce n'est qu'à l'usage que nous saurons ce qu'il en est du partage des compétences entre ville centrale et arrondissements, celui-ci demeure est vague et flou. Pour reprendre les verbes utilisés, le Service du développement culturel suscite, coordonne, soutient, en collaboration avec les arrondissements. Les arrondissements planifient, développent, gèrent, soutiennent, élargissent, favorisent et harmonisent les fonctions culturelles. La ville centrale doit imprimer une direction à la vie culturelle qui soit dans la logique de ses efforts antérieurs. La recommandation 6 du *Comité directeur sur l'harmonisation des programmes entre le Conseil des arts de Montréal, le Service du développement culturel et les arrondissements* semble clarifier un certain nombre de choses. C'est pourquoi, le RCAAQ l'endosse et la retient comme proposition : « *que le rôle des arrondissements soit de développer et de gérer des services directs à la population, de soutenir les organismes dans la réalisation d'activités en arrondissement, de soutenir le développement de l'accessibilité à l'échelle locale* »<sup>4</sup>, en accord avec la Politique culturelle future de la ville centrale.

Les arrondissements sont de nouveaux joueurs, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Ils ont des budgets culturels; ils peuvent très bien développer une expertise culturelle et artistique de grande valeur, particulièrement dans les arrondissements centraux, habitués au voisinage créatif avec les groupes et les réalisations artistiques.

Mais qu'en sera-t-il des arrondissements moins préoccupés d'art et de culture? Le RCAAQ souhaite que tous endossent la Politique culturelle que votera ou acceptera la Ville. Il est nécessaire que, sur tout le territoire de la municipalité, les groupes artistiques soient assurés de retrouver à tout le moins une planification centrale. Ce qui n'interdit pas aux arrondissements de se donner des axes de développement culturel plus spécifiques. Mais il faut, à tout le moins, que les efforts de Montréal soient secondés, appuyés par les responsables des arrondissements.

---

<sup>4</sup> Idem, p.34

Cette Politique culturelle devrait devenir de facto la politique culturelle des arrondissements sans des mesures particulières pour s'en assurer.

Une curiosité assurément : celle où on lit que la Ville recommandera à chaque arrondissement « la création d'un programme visant à valoriser la diversité des réalisations des artistes et des citoyens des différentes communautés. » et semble viser la création de prix. Aux artistes? Aux citoyens? Solliciter l'appui du Conseil des arts de Montréal? « Ces programmes seraient conçus de façon à procurer le plus de visibilité et de retombées aux lauréats. Les modalités d'attribution seront adaptées aux besoins de chacun des arrondissements participants. » Qu'est-ce que la Ville a en tête ou a déjà décidé à ce sujet?

#### ***- Intégration des arts à l'architecture***

L'annonce que la Ville entend inclure un programme d'intégration des arts à l'architecture, en collaboration avec les arrondissements, est en soi une bonne nouvelle. Il faut élargir le champ d'intervention de l'art public dans la ville, tant du point de vue temporaire que permanent. Il faut encourager et provoquer la présence de l'art dans la ville non seulement en relation à l'architecture mais aussi aux places publiques, aux infrastructures urbaines, aux mobiliers urbains, aux transports en commun, à l'affichage public et plus encore. La Ville a déjà l'expertise requise pour ce genre d'investissement par son programme de conservation des œuvres d'art. D'autre part, pour encourager les entreprises à intégrer des œuvres d'art public à leurs projets immobiliers, la Ville pourrait adopter les mêmes incitatifs financiers qu'elle applique pour stimuler le design dans les commerces. Par la suite, la Ville pourrait aller jusqu'à remettre des prix dans le cadre du Prix du Maire, avec un volet spécial Art public.

#### ***- Reconnaissance de l'apport professionnel des artistes***

On peut lire dans *Montréal métropole culturelle* qu'il faut faire mieux connaître les jeunes artistes professionnels, en appuyant la recherche artistique montréalaise au sein de ses lieux de diffusion. Depuis trente ans, les centres d'artistes autogérés ont offert aux artistes professionnels les services dont ils ont besoin pour développer une carrière ou simplement montrer leurs travaux. Ces services professionnels doivent inclure: le paiement de droits, la tenue de vernissages, l'envoi d'invitations, l'achat de publicité, etc. De leur côté, les maisons de la culture de l'ancienne municipalité de Montréal ont aussi contribué de façon manifeste au soutien des milieux artistiques par des choix artistiques éclairés, relevant de comités du Service du développement culturel, qui réalisait la programmation avec les agents culturels des maisons

de la culture concernés. Au chapitre du paiement des droits cependant, la grille des sommes versées par les lieux de diffusion municipaux se situe en deçà des tarifs recommandés par CARFAC, le Front des artistes canadiens.<sup>5</sup> Or, ce sont ces tarifs auxquels on doit se conformer selon les associations de défense des droits des artistes. (Voir en annexe, la grille des tarifs de la Ville de Montréal.)

De plus, la Ville vient d'intégrer un certain nombre de centres culturels d'autres municipalités, dont les politiques étaient parfois fort différentes, tant dans les choix artistiques que dans le respect des droits. Tous les citoyens de Montréal ont droit de fréquenter les productions des artistes professionnels et la Ville a le devoir de leur en offrir la possibilité. Pour ce faire, il doit y avoir harmonisation dans l'ensemble des maisons de la culture et des centres culturels. Pour cela aussi, la Ville devra déboursier des sommes supplémentaires. Or, rien n'est prévu à cet effet dans le document de consultation, des sommes requises pour se conformer au droit.

#### ***- Le Quartier des spectacles***

Le document parle succinctement des pôles culturels. On sait par ailleurs qu'une étude a été commandée à ce sujet par le Service du développement culturel d'où sera sans doute issu le plan d'intervention stratégique que la Ville entend mettre en place, selon ses dires. Le Quartier des spectacles en est déjà un. La Cité des arts du cirque est-elle le deuxième? Quels sont ces autres pôles culturels susceptibles de s'élever sur le territoire municipal? Les deux premiers ont déjà reçu de la Ville de Montréal au cours des dernières années pas moins de 33 millions de dollars. Le projet de Développement culturel annonce une série de projets déjà engagés : le Quartier des spectacles, la Place des festivals, l'étude sur les ateliers d'artistes, celle sur les pôles culturels. Or, le Quartier des spectacles porte encore et toujours, malgré toutes les démarches que nous avons pu entreprendre, un nom qui confirme une orientation uniquement *spectacles* pour ce quartier central. La politique culturelle ne garantit aucunement que la place de l'art contemporain dans ce secteur sera mieux identifiée, mieux comprise et mieux soutenue. La Ville promet, par des mesures appropriées, de faire « en sorte que le développement immobilier, aujourd'hui menaçant, puisse se réaliser sans en chasser les artistes et les organismes culturels qui y vivent déjà ». Après ces véritables séismes, ayant engendré départs et expulsions, qui sont advenus au 10, Ontario, au 307, rue Sainte-Catherine (Blumenthal), au 460, de la même rue et même au Marché Bonsecours, le milieu des arts visuels se fait servir les

---

<sup>5</sup> Site Internet de CARFAC : [http://www.carcc.ca/fee\\_schedules.html](http://www.carcc.ca/fee_schedules.html)

mêmes propos lénifiants, tendant à calmer les ardeurs, pour que le bulldozer des spectacles puisse tranquillement tracer son chemin.

Le document soulève une hypothèse de regroupement, par rues ou par quartiers, d'organismes ayant des vocations communes. Reprenant l'exemple des antiquaires regroupés sur la rue Notre-Dame, on suggère que les galeries d'art pourraient faire de même sur quelle rue, on l'ignore. Les centres d'artistes, quant à eux, même s'ils ne sont jamais nommés dans ce document, ne veulent pas d'un ghetto quelconque. Chaque centre veut rester libre de répondre à sa vocation particulière, tout en restant maître de ses modes d'association et des lieux où il veut demeurer. Certains veulent se rapprocher de leurs publics en demeurant au centre-ville entre les parcours universitaires ou muséaux; d'autres s'établissent dans des quartiers plus périphériques ou occupent des espaces publics. L'idée de les transplanter tous ensemble dans un quartier en mal de revitalisation ne sourit à personne.

#### ***- Plan d'urbanisme et gentrification***

Le plan d'urbanisme de Montréal, en voie d'être accepté et voté, changera le zonage d'édifices au centre-ville qui pourront dorénavant accueillir du développement résidentiel. Le 460, de la rue Sainte-Catherine et l'édifice Belgo qui accueillent des dizaines de lieux de diffusion, peuvent voir changer leur vocation de façon drastique. Par exemple, si ces édifices sont vendus après l'adoption du plan d'urbanisme, les droits acquis commerciaux tomberaient en désuétude, les soumettant aux nouvelles réglementations résidentielles. La Ville doit mettre de l'avant des mesures appropriées pour que le développement immobilier puisse se réaliser sans en chasser les artistes ou les organismes. De plus, la Ville doit favoriser l'accès à la propriété des centres d'artistes : Montréal est très en retard à ce chapitre sur les autres villes du Québec, alors que les coûts de location d'espaces commerciaux y sont plus élevés que partout ailleurs.

#### ***- Aide aux ateliers d'artistes***

Au moment où les résidents du Grover Building sont menacés d'expulsion par la vente de cet immeuble à des promoteurs d'unités d'habitation soutenus par la Société d'habitation de Montréal, il est pour le moins ironique de lire la recommandation 23 d'un futur plan d'action pour consolider et développer les ateliers d'artistes. Dans le cas du Grover, c'est un organisme municipal qui s'est activé à l'expulsion de 180 artistes et organismes dont la plupart sont liés aux milieux culturels. Ce n'est plus de l'ironie, c'est du cynisme si personne à la Ville de Montréal ne

peut nous donner la preuve de son véritable souci de « maintenir et développer les lieux de création. »

Même si on affirme dans le document que le Plan d'urbanisme « devrait faire une place active à la présence des artistes et de leurs lieux de travail ... au sein des communautés locales », la Ville de Montréal devrait au moins contrôler les pulsions affairistes de ses propres créatures pour maintenir ce que les artistes font déjà. Ça fait plus de dix ans que les problématiques entourant cette question sont examinées par la Ville; le milieu artistique attend toujours des mesures tangibles pour aider les artistes à conserver leurs ateliers, à en acquérir de nouveaux, liés ou non à des résidences.

#### ***- Développement de publics***

Il est nécessaire de rappeler ici que le développement de publics ne doit pas être confondu avec le développement de marché. C'est pourquoi, la Ville doit reconnaître sa responsabilité dans le soutien à la création et à la recherche en art et non pas uniquement un soutien aux succès commerciaux des pratiques artistiques. Les créatrices et créateurs sont tributaires de plusieurs organismes dans différents secteurs, dont celui des arts visuels, pour produire leurs créations. Rejoindre des publics, ce n'est pas que faire de la publicité ou mieux annoncer son organisme. Rejoindre des publics, c'est souvent mettre sur pied un service et assumer des frais et du personnel supplémentaires. Les sources de financement doivent reconnaître cette spécificité.

La Ville s'engage à ce que ses cadres et ses employés développent un réflexe culturel. Heureuse initiative alors que les difficultés sont encore nombreuses pour un artiste lorsqu'il veut utiliser l'espace public et se rapprocher ainsi de nouveaux publics.

#### ***- La culture comme moteur du développement économique***

Qu'ajoute de nouveau à la prétention au titre de métropole culturelle le texte de proposition d'une politique culturelle? Quelques recommandations entendent proclamer cette qualité montréalaise : faire de la culture la signature de Montréal (recommandation 34), le maire de Montréal invitera une fois par année les partenaires pour faire le point sur la politique culturelle (recommandation 38) et le directeur général s'engage à présenter une fois l'an un rapport sur l'état d'avancement de la métropole (recommandation 42). La Politique culturelle mentionne aussi que « la contribution de la culture à l'économie montréalaise fera partie de la future Stratégie de développement économique. » Le RCAAQ souhaite fortement que cette initiative

qui a toujours semblé corrélative à l'importance économique de la culture à Montréal mais n'a jamais reçu une véritable application devenue enfin chose faite. Comment se manifestera cette inclusion? Quelles personnes seront consultées ou invitées? À quand cette Stratégie de développement économique? Nous souhaitons que le document final élabore plus à fond sur ces questions.

## **Conclusion**

Le RCAAQ souhaite qu'une Politique culturelle pour Montréal sera mise en place pour répondre aux attentes des milieux artistiques et culturels de cette ville. Une Politique culturelle ne nous fera pas oublier que Montréal est intervenue dans ce champ depuis longtemps et d'une façon que bien des artistes dans d'autres municipalités du Québec nous envient. Des agents compétents et spécialisés au Conseil des arts et au Service du développement culturel sont la preuve des grandes réussites de Montréal à ce chapitre, sans même mentionner les services des maisons de la culture ou des nouveaux agents culturels des arrondissements, tout aussi compétents.

Toutefois, l'orientation générale de la Politique culturelle devra, de façon audacieuse, réorienter profondément des aspects de cette participation de la Ville aux réussites des artistes, des travailleurs culturels et des organismes qui les soutiennent. Il ne nous a pas semblé que le document sur lequel nous nous sommes penchés prenait cette direction. C'est pourquoi, nous attendons de la Ville des gestes qui changeront le statu quo. C'est à ce prix que Montréal sera une métropole culturelle internationale. Le prix est bien réel : il est financier et monétaire. Là résidera l'audace de Montréal et la preuve qu'elle entend se donner les moyens de réaliser ses ambitions. Le RCAAQ croit que c'est la seule façon d'assurer aux arts visuels la place qui leur revient.

## RECOMMANDATIONS

1. Que la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal donne à la culture la place qui lui revient, compte tenu de l'importance de cette activité dans le rayonnement international de Montréal.
2. Que Montréal se donne une Politique culturelle qui inclut une vision politique claire et engagée à l'égard des arts visuels.
3. Que la Ville de Montréal produise un devis financier annuel de ses engagements culturels et engage les sommes nécessaires à ses politiques et orientations culturelles.
4. Que le budget du Conseil des arts de Montréal soit porté à 20 millions de dollars d'ici l'année 2010.
5. Que le Conseil des arts de Montréal propose à la Ville une formule d'évaluation impliquant une participation accrue des pairs, adaptée à ses particularités et comprenant notamment un code de déontologie et une politique sur les conflits d'intérêts.
6. Que les centres culturels et les maisons de la culture harmonisent leurs prestations de services aux citoyens.
7. Que les artistes professionnels en arts visuels et en arts médiatiques invités à montrer leurs œuvres reçoivent le versement de droits d'exposition qui respectent les barèmes recommandés par les associations professionnelles.
8. Que la Ville de Montréal favorise l'accès à la propriété des centres d'artistes autogérés pour garantir, notamment, leur

maintien au centre-ville et leur donner la pleine capacité de développer leurs services aux artistes professionnels.

9. Que des mesures d'aide financière à l'acquisition d'ateliers et d'ateliers-résidences par des artistes en arts visuels soient mises en place dès maintenant.
10. Que soit mis en place un programme municipal d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement, aux places publiques, aux rues, aux infrastructures, aux parcs, aux mobiliers urbains pour tout projet de rénovation ou de construction municipale. Que les initiatives privées soient stimulées par des incitatifs financiers.
11. Que la Ville de Montréal s'assure que tous ses services et composantes endossent et comprennent tous les aspects de la Politique culturelle dans la gestion de leurs dossiers, directement ou indirectement culturels.
12. Que les arrondissements endossent la Politique culturelle de Montréal; que Montréal s'assure de mener les politiques d'ensemble sur son territoire et que les arrondissements respectent les droits des professionnels des arts et de la culture dans la diffusion et la présentation de leurs œuvres.
13. Qu'en accord avec la Politique culturelle, le rôle des arrondissements soit de développer et de gérer des services directs à la population, de soutenir les organismes dans la réalisation d'activités en arrondissement et de soutenir le développement de l'accessibilité à l'échelle locale.

## Annexe 1

Grille des tarifs de droits d'exposition à la Ville de Montréal au 17 janvier 2005

<b>Nombre d'artistes</b>	<b>Galerie principale (par artiste)</b>	<b>Galerie secondaire (par artiste)</b>	<b>Espace autre que les salles d'exposition (par artiste)</b>
<b>Solo</b>	1 000\$	500\$	250\$
<b>2</b>	500\$	250\$	125\$
<b>3</b>	350\$	175\$	75\$
<b>4</b>	275\$	125\$	50\$
<b>5</b>	225\$	100\$	30\$
<b>6 et plus</b>	150\$ ou 75\$ par œuvre (pas plus de deux œuvres par artiste).	75\$ ou 40\$ par œuvre (pas plus de 2 œuvres par artiste).	Nil Ou 15\$ par œuvre, si l'agent le juge pertinent.

## Annexe 2

### Liste des membres du RCAAQ dans la grande région de Montréal

#### CENTRE D'INFORMATION ARTEXTE

460, rue Sainte-Catherine Ouest  
espace 508  
Montréal (Québec) H3B 1A7  
tél. : 514.874.2249  
[info@artexte.ca](mailto:info@artexte.ca)  
[www.artexte.ca](http://www.artexte.ca)

#### ARTICULE

4001, rue Berri, espace 105  
Montréal (Québec) H2L 4H2  
tél. : 514.842.9686  
[articule@cam.org](mailto:articule@cam.org)  
[www.cam.org/~articule](http://www.cam.org/~articule)

#### ATELIERS GRAFF

963, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2J 2J4  
tél. : 514.526.9851  
[graff@videotron.ca](mailto:graff@videotron.ca)  
[www.graff.ca](http://www.graff.ca)

#### LA CENTRALE GALERIE POWERHOUSE

4296, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2W 1Z3  
tél. : 514.871.0268  
[galerie@lacentrale.org](mailto:galerie@lacentrale.org)  
[www.lacentrale.org](http://www.lacentrale.org)

#### CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK

5455, avenue de Gaspé, espace 114  
Montréal (Québec) H2T 3B3  
tél. : 514.288.4972  
[clark@cam.org](mailto:clark@cam.org)  
[www.clarkplaza.org](http://www.clarkplaza.org)

#### CENTRE D'EXPOSITION CIRCA

372, rue Sainte-Catherine Ouest, espace 444  
Montréal (Québec) H3B 1A2  
tél. : 514. 393. 8248  
[circa@cam.org](mailto:circa@cam.org)  
[www.cam.org/~circa](http://www.cam.org/~circa)

#### CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL

372, rue Sainte-Catherine Ouest  
espace 314  
Montréal (Québec) H3B 1A2  
tél. : 514.398.9322  
[skol@skol.qc.ca](mailto:skol@skol.qc.ca)  
[www.skol.qc.ca](http://www.skol.qc.ca)

**CENTRE DES ARTS CONTEMPORAIN DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

4247, rue Saint-Dominique  
Montréal (Québec) H2W 2A9  
tél. : 514.842.4300  
[cacqm@bellnet.ca](mailto:cacqm@bellnet.ca)  
[www.cacqm.com](http://www.cacqm.com)

**DARE-DARE**

Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal

Square Viger (entre Berri et Saint-Denis, près du  
Métro Champs-de-Mars)  
Montréal  
tél. : 514.878.1088  
[daredar@cam.org](mailto:daredar@cam.org)  
[www.cam.org/daredar](http://www.cam.org/daredar)

**DAZIBAO**

Centre de photographies actuelles

4001, rue Berri, espace 202  
Montréal (Québec) H2L 4H2  
tél. : 514.845.0063  
[dazibao@cam.org](mailto:dazibao@cam.org)  
[www.dazibao-photo.org](http://www.dazibao-photo.org)

**DIAGONALE**

Centre des arts et des fibres du Québec

5455, rue de Gaspé  
espace 203  
Montréal (Québec) H2T 3B3  
tél. : 514.524.6645, 1.800.524.6645  
[info@catq.qc.ca](mailto:info@catq.qc.ca)  
[www.catq.qc.ca](http://www.catq.qc.ca)

**GALERIE B-312**

372, rue Sainte-Catherine Ouest, espace 403  
Montréal (Québec) H3B 1A2  
tél. : 514.874.9423  
[b-312@galerieb-312.qc.ca](mailto:b-312@galerieb-312.qc.ca)  
[www.galerieb-312.qc.ca](http://www.galerieb-312.qc.ca)

**GALERIE VERTICALE ART CONTEMPORAIN**

2084, boulevard des Laurentides, espace 200  
Laval (Québec) H7M 2Y6  
tél. : 450.975.1188  
[info@galerieverticale.com](mailto:info@galerieverticale.com)  
[www.galerieverticale.com](http://www.galerieverticale.com)

**OBORO**

4001, rue Berri, espace 301  
Montréal (Québec) H2L 4H2  
tél. : 514.844.3250  
[oboro@oboro.net](mailto:oboro@oboro.net)  
[www.oboro.net](http://www.oboro.net)

**OCCURRENCE**

460, rue Sainte-Catherine Ouest, espace 307  
Montréal (Québec) H3B 1A7  
tél. : 514.397.0236  
[occurrence@vif.com](mailto:occurrence@vif.com)

**OPTICA**

Un centre d'art contemporain

372 Ste-Catherine O. suite 508  
Montréal (Québec) H3B 1A2  
tél. 514.874.1666  
[info@optica.ca](mailto:info@optica.ca)  
[www.optica.ca](http://www.optica.ca)

**PERTE DE SIGNAL**

5143, boulevard Saint-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 1R9  
tél. : 514.273.4813  
[info@perte-de-signal.org](mailto:info@perte-de-signal.org)

**PRAXIS ART ACTUEL**

34, rue de Blainville Ouest  
C.P. 98549  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1X1  
tél. ; 450.434.7648  
[praxis@artactuel.ca](mailto:praxis@artactuel.ca)  
[www.artactuel.ca](http://www.artactuel.ca)

**STUDIO XX**

Laboratoire technoféministe

338 Terrasse Saint-Denis  
Montréal (Québec ) H2X 1E8  
tél.: 514.845.7934  
[info@studioxx.org](mailto:info@studioxx.org)  
[www.studioxx.org](http://www.studioxx.org)

**VIDÉOGRAPHE**

460, rue Sainte-Catherine Ouest,  
Suite 504  
Montréal (Québec) H3B 1A7  
Tél. : 514.866.4720  
[espace@videographe.qc.ca](mailto:espace@videographe.qc.ca)  
[www.videographe.qc.ca](http://www.videographe.qc.ca)

Espace d'exposition :  
460, rue Sainte-Catherine Ouest  
espace 505  
Montréal (Québec) H3B 1A7

**VOX**

Centre de l'image contemporaine

1211, boulevard St-Laurent  
Montréal (Québec) H2X 2S6  
tél.: 514.390.0382  
[vox@voxphoto.com](mailto:vox@voxphoto.com)  
[www.voxphoto.com](http://www.voxphoto.com)

**LE ZOCALO**

80, rue Saint-Jean  
Longueuil (Québec) J4H 2W9  
tél. ; 450.679.5341  
[info@zocaloweb.org](mailto:info@zocaloweb.org)  
[www.zocaloweb.org](http://www.zocaloweb.org)